



Claude Lévêque

CLAUDE LÈVÈQUE

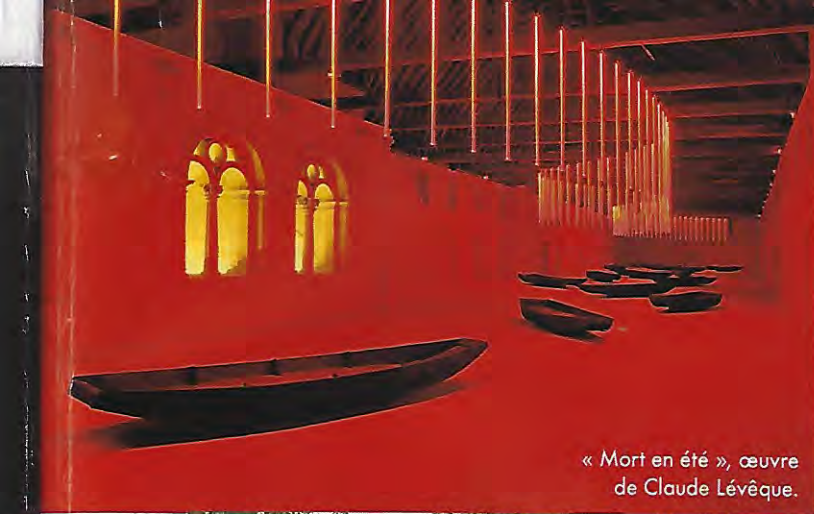
BASSES ŒUVRES ?

APRÈS L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE POUR VIOLS ET AGRESSIONS SEXUELLES SUR MINEURS DE MOINS DE 15 ANS À L'ENCONTRE DU CÉLÈBRE PLASTICIEN, LE MONDE DE L'ART, EMBARRASSÉ, S'INTERROGE. QUE FAIRE DE SES ŒUVRES, DEVENUES RADIOACTIVES ?

PAR SOLINE DELOS AVEC CLÉMENTINE GOLDSZAL

« **Tout le monde savait** » et « On n'a pas voulu voir », disent les témoins. « Emprise », « intimidation », « culpabilité », racontent les victimes. « Nous nous aimions », « il/elle était consentant(e) », se défendent les accusés. D'une affaire à l'autre, de Michael Jackson à Gabriel Matzneff, d'Olivier Duhamel à Claude Lévêque, le schéma se répète, quand une ou plusieurs victimes de personnalités publiques pédophiles se mettent, le plus souvent des années plus tard, à parler. Une question s'impose alors très vite lorsqu'il s'agit d'artistes : que faire des œuvres ? Puis-je continuer à me déhancher sur « Billie Jean ». Dois-je dépunaiser mon poster de « Rosemary's Baby », faire don de mon « Séraphin, c'est la fin ! », corné et annoté ? L'affaire Claude Lévêque, artiste contemporain dont « Le Monde » a révélé, le 10 janvier, qu'il était l'objet d'une enquête préliminaire pour « viols et agressions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans », pose une fois encore la question, et de manière particulièrement prégnante. Des salles d'exposition des grandes institutions artistiques aux murs des collectionneurs, d'un bureau de l'Élysée au beffroi de Montrouge, l'œuvre de cet artiste de 67 ans, qui en 2009 représentait la France à la Biennale de Venise, s'affiche un peu partout, diffractant la gêne et mettant dans l'embarras l'ensemble du monde de l'art. D'autant plus que l'obses-

sion pour l'enfance qui traverse son œuvre, notamment ses néons à la graphie d'enfant – « regarde les rire », « ne prends pas froid », « jouez ! » –, est aujourd'hui inévitablement revue à l'aune des accusations qui l'accablent. Avec un frisson d'effroi. À l'Élysée, où le tapis « Soleil noir », réalisé par Lévêque pour le Mobilier national, habille le bureau d'angle du chef de l'État, on se refuse à évoquer l'affaire. « Pas de commentaire dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte », nous indique l'entourage du président. Idem à l'Opéra de Paris, qui déclare se tenir informé des développements de l'affaire. Le film « Le Lac perdu » tourné par l'artiste en 2017 pour la 3^e Scène, la plateforme digitale de la prestigieuse institution, est toujours accessible sur le site, « sans faire l'objet d'une mise en avant », trouve-t-on étonnamment judicieux de préciser du côté du département communication. La mairie de Montrouge a dû, elle aussi, prendre position : depuis novembre, un immense néon « Illumination » (un hommage à Arthur Rimbaud) surplombe le beffroi de la ville. Il a été décidé lors d'une cellule de crise que « l'œuvre ne serait ni enlevée, ni éteinte. Nous sommes respectueux de la présomption d'innocence et restons attentifs aux décisions de justice qui seront prises ». Une décision qu'on imagine pouvoir être revue si les administrés venaient à se manifester.



« Mort en été », œuvre de Claude Lévêque.



« Mon repos aux Tuileries ».

« Mais qui connaît Claude Lévêque à Montrouge ? » glisse-t-on dans le second cercle. Miser sur l'ignorance des électeurs semble pour le moins un pari risqué. La position d'Alexia Fabre, directrice du Mac Val, le musée d'art contemporain de Vitry-sur-Seine, diffère. Elle qui a orchestré une exposition de l'artiste en 2006 et possède deux œuvres dans les réserves du musée déclare : « Je suis pour une mise sous silence du travail, le temps qu'il y ait des certitudes, liées à un jugement, indispensable. » Avant d'ajouter : « On ne détruit pas les œuvres. Elles sont acquises par les musées publics avec un statut d'invulnérabilité et d'imprescriptibilité propre à la France. Cela permet aussi au temps de faire son œuvre avec les relectures éventuelles. » Sera-t-il possible de les montrer à nouveau ? « Il est trop tôt pour le dire et, si tel était le cas, il faudrait se poser toutes les bonnes questions, raconter, accompagner, expliciter. Mais c'est difficile car le sujet de l'enfance traverse son œuvre, et le regard est forcément abîmé. »

Du côté des particuliers, le dilemme relève souvent de l'intime, et l'affaire bouleverse la relation, forcément sentimentale, entre le collectionneur et l'œuvre avec laquelle il cohabite. Il en est ainsi de la collectionneuse Sandra Hegedüs. « J'ai acheté le néon "je t'aime tant" parce qu'il faisait écho à mon histoire sentimentale, explique cette Brésilienne philanthrope, vice-présidente depuis 2020 des Amis du Palais de Tokyo. Je ne me sens pas de le décrocher. » Destabilisée, elle ajoute pourtant à propos d'une autre de ses œuvres : « "Rêvez !", Qu'est-ce que ça veut dire, "rêvez !" dans un contexte aussi glauque ? Je déteste plus que tout hurler avec les loups et j'essaie encore de séparer l'œuvre de l'artiste, mais je ne sais pas combien de temps je vais y arriver. » Et de conclure, pragmatique : « Je ne suis pas une collectionneuse qui revend ses œuvres, mais je pense à ceux qui auraient besoin de le faire. C'est devenu impossible. » Dans les maisons de ventes aux enchères, les langues se délient peu, peut-être aussi parce que les œuvres de Lévêque y sont très rarement proposées. Mais Anne-Hélène Decaux, ex-directrice du département art contemporain chez Sotheby's, et

Le tapis « Soleil noir », à l'Élysée.



●●
J'ESSAIE ENCORE
DE SÉPARER
L'ŒUVRE DE
L'ARTISTE, MAIS
JE NE SAIS PAS
COMBIEN DE
TEMPS JE VAIS
Y ARRIVER...

●●
SANDRA HEGEDÜS,
COLLECTIONNEUSE

aujourd'hui à la galerie Gagosian, confirme : « J'imagine que de nombreux collectionneurs vont avoir envie de décrocher leurs œuvres, mais aujourd'hui elles sont invendables. Qui voudra acheter un Lévêque ? D'une certaine manière, la cote s'effondre puisque les transactions s'arrêtent, mais on ne peut pas en prendre acte comme avec l'action d'une entreprise qui baisse. » D'autant qu'un maillon essentiel de la chaîne de valeur d'un artiste manque depuis que le galeriste Kamel Mennour a fait savoir, dans un très bref communiqué le 12 janvier, que l'artiste suspendait sa collaboration avec la galerie. Et Marine Van Schoonbeek, enseignante à Sciences-Po sur « le marché de l'art international », d'expliquer que « la cote d'un artiste repose sur une légitimation des institutions, une représentation dans les galeries et des publications. Qui va aller maintenant défendre une rétrospective de cet artiste ? Ce système est brisé par cette affaire ». Dans les institutions, une expression revient souvent : la nécessité d'un « débat collectif », pour que cette déflagration soit l'occasion de produire de la pensée, d'avancer, et d'assainir, peut-être, les vieilles habitudes. Car si la justice planche encore sur le cas Lévêque, les enquêtes de presse qui se sont succédé depuis celle du « Monde » s'accordent sur un point : dans le monde de l'art, beaucoup savaient ou avaient eu vent de rumeurs. Voilà qui explique aussi peut-être l'atmosphère de « sauve-qui-peut » qui préside aux prises de positions frileuses des uns et des autres. Déroulée, une directrice de musée se lamente : « Cette question mériterait d'être réfléchie à un autre niveau. On se sent un peu seuls. J'aimerais que le ministère de la Culture nous aide. » Le 26 novembre 2020, ce dernier avait envoyé un communiqué où, sans nommer personne, il disait « avoir pris la décision, à la suite du courrier d'un sculpteur et enseignant en art invoquant des faits très graves s'ils étaient avérés et impliquant un autre artiste, de faire un signalement au procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale ». Mais huit jours après la révélation de l'affaire, à l'heure où nous bouclons, il ne s'est depuis toujours pas exprimé publiquement. ■